

**QUESTION ORALE DE MME CREMASCO
À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA
STRUCTURE DE L'ÉCONOMIE LIÉGEOISE ET
LA LOGISTIQUE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'efficacité comparée des opérateurs d'accompagnement à la création d'entreprise, suite à la publication des chiffres sur les faillites en Belgique, en Wallonie, et en région liégeoise » et la question orale de Mme Cremasco à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la structure de l'économie liégeoise et la logistique ».

La parole est à M. Noiret pour poser sa question.

M. Noiret (Ecolo). - Monsieur le Ministre, c'est un peu dommage que mes collègues ne soient pas encore arrivés, mais certains arrivent.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Comment fait-on ?

M. le Président. - C'est retiré en général. Le règlement impose que ce soit retiré.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - J'aime bien savoir comment je vis, c'est tout.

M. Noiret (Ecolo). - Comme je le disais, d'autres vont arriver et vont, à partir de la même étude, venir avec d'autres éléments. Ce qui est intéressant, c'est de voir que les informations arrivent au compte-gouttes dans la presse et que ça provoque des émois divers. Ce qui me paraît important, c'est de reprendre un certain nombre d'éléments, plus pérennes que simplement se dire : « holala aujourd'hui, telle situation, dans telle sous-région de la Wallonie pose question ». Ce qui est intéressant aussi de se dire qu'au fond, ce qu'on a remarqué à l'occasion d'autres auditions, d'autres éléments, d'autres études, que la Wallonie ne s'en sort pas si mal sur le plan des faillites, des chiffres de faillites par rapport à la Flandre. Même si la crise est évidemment là, qu'elle est bien installée, qu'elle s'amplifie à certains égards, pas seulement dans le domaine strictement économique, mais aussi sur tous les aspects plus sociaux de la vie de nos concitoyens. On a mis en place un certain nombre d'outils d'accompagnement à la création d'entreprises et ce qui m'a invité à reprendre les choses, c'est quand j'ai observé que l'on faisait le lien dans l'étude Graydon entre...

M. le Président. - Vous voyez que quand on pose une question tout le monde arrive !

M. Noiret (Ecolo). - Il suffisait d'informer M. le Président que l'on passait à un chapitre suivant de nos travaux. Nous sommes sortis des auditions et donc, un certain nombre de parlementaires se trouvaient dans d'autres commissions, c'est normal qu'ils arrivent. Il n'y a pas de souci. D'autres vont arriver, j'imagine.

Je peux faire durer longtemps. Il n'y a pas de problème si vous voulez...mais je vais quand même revenir à ma question.

On a vu que les entreprises nouvelles, les jeunes entreprises, étaient souvent plus soumises à la question de leur pérennité et subissaient bien souvent des faillites sauf précisément dans le cas de, cela a déjà été mis en lumière bien souvent, d'entreprises qui ont été sérieusement et solidement accompagnées au moment de leur création. On a déjà eu l'occasion, d'ailleurs, cela fait l'objet d'une proposition de décret, discutée ici et d'une décision que vous aviez indiquée voire mise en œuvre début de cette année, j'imagine que l'on aura l'occasion d'y revenir, aussi sur l'accompagnement d'entreprises qui vivent des difficultés aussi par la suite. Il n'empêche que ce qui est intéressant quand même c'est de pouvoir, à un moment donné, affiner ces éléments d'analyse où l'on constate qu'une entreprise accompagnée est souvent plus solide face aux aléas de sa propre existence qu'une entreprise qui ne l'aurait pas été.

Il n'empêche que, comme je le disais, c'est intéressant d'affiner et de voir si certains types d'accompagnements sont plus efficaces que d'autres. Si certains types de méthodologies, parce que chacun et cela, c'est un peu la liberté aussi des opérateurs, mais n'empêche que quand ces opérateurs seront soutenus, parfois de manière importante, très importante même par les pouvoirs publics et les moyens publics, quelles sont les méthodologies qui sont les plus efficaces, non seulement dans la création d'entreprises, mais aussi dans la création d'entreprises qui durent et qui peuvent résister aux difficultés que le marché représente parfois lorsqu'il y a des situations de crise ? Ma question tient surtout là-dessus, Monsieur le Ministre, à savoir si nous avons aujourd'hui, à notre disposition, des outils qui permettent une analyse comparée des structures d'accompagnement. Sinon, ne serait-il pas pertinent de pouvoir les mettre en place ? Peut-être pour se dire que tel type d'outil, tel type de structure ou tel type de méthode n'est pas très efficace, mais que d'autres le sont. Peut-être y a-t-il intérêt, à partir de ces structures les plus efficaces, à développer des outils, des méthodes et de les diffuser vers d'autres opérateurs pour que les entreprises que nous aidons à se créer soient pérennes, soient solides et puissent – on l'a bien vu dans le point précédent – non seulement être des petites entreprises, mais être des entreprises qui croissent, qui se développent et deviennent des moyennes, voire des grandes entreprises à un moment donné.

Il ne s'agit pas tellement des outils financiers dont on

a déjà eu l'occasion, un certain nombre de fois, de souligner la grande capacité d'accompagnement. Vous l'avez déjà indiqué à l'occasion d'autres questions : combien la SOWALFIN, à travers la démultiplication d'outils adaptés à la situation de crise, a pu répondre à un certain nombre de demandes et plutôt aussi dans la question de l'animation économique. Avons-nous aujourd'hui les éléments qui permettent d'évaluer, de pouvoir faire prospérer les méthodes les plus intéressantes et les plus efficaces ?

M. le Président. - Merci, Monsieur Noiret.

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président. Bonjour et bonne année à ceux que je n'ai pas encore vus.

Monsieur le Ministre, chers collègues, dans un article de *Sudpresse* du 8 janvier 2013, on peut lire que l'année 2012 a enregistré un nombre de faillites record dans l'arrondissement de Liège. En effet, pas moins de 703 entreprises ont fermé leurs portes contre 636 en 2011, qui elle-même était déjà une année record. Et 2013 ne s'annonce guère plus réjouissante.

Une situation liégeoise moins bonne que la moyenne wallonne, mais comparable à celle de la Flandre.

Une société d'études, Graydon, par la voix de l'analyste Eric Van Den Broele, explique que la situation liégeoise est comparable à celle de la Flandre à cause d'un tissu économique semblable : logistique, commerce de gros.

Cela a attiré mon attention et m'a rappelé, notamment, les propos tenus par Mathieu Strale de la CPDT. Monsieur le Ministre, pour ouvrir vraiment le champ et voir un peu ce que ces études nous racontent, voir éventuellement quelles sont les forces et faiblesses de notre politique, notamment en termes de logistique au terme de déploiements économiques, j'aimerais savoir si vous avez pris connaissance de cette étude. Quelles en sont les conclusions sur la structure de l'économie liégeoise ? En particulier, quelle analyse portez-vous sur le secteur de la logistique ? Les axes de développement choisis sont-ils positivement concurrentiels, par rapport à nos voisins, ou les effets positifs attendus s'annulent-ils ?

C'est effectivement la grande question que posent cette étude à laquelle je me réfère directement et l'étude précédente - sur laquelle j'avais eu l'occasion de vous interroger - celle de M. Strale.

Pouvez-vous nous communiquer des éléments permettant d'apprécier objectivement la situation ? On constate néanmoins que chaque année, il y a davantage de création d'entreprises.

Monsieur le Ministre, c'est là que je rejoins les propos de M. Noiret, pouvez-vous nous préciser combien d'entreprises sont créées annuellement, plus spécifiquement en région liégeoise, dans quels secteurs et quelle est leur durée de vie ? Pouvez-vous nous resituer ces chiffres par rapport à d'autres moyennes wallonnes ? Je vous remercie d'avance pour vos éclaircissements.

M. le Président. - Merci, Madame Cremasco.

La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Merci, Monsieur le Président.

Tout en restant prudent et conscient des défis à venir, on ne peut que se réjouir par rapport à l'année dernière de la stabilisation du nombre de faillites en Wallonie, et surtout par rapport à notre environnement général.

Pour rappel, les chiffres de l'agence Graydon, qui prend comme source le *Moniteur Belge*, pour la Wallonie, de 2011 à 2012, on est passé d'un nombre de faillites de 3 009 à 2 997, tandis qu'en Flandre, le nombre est passé de 4 854 à 5 411.

Il faut constater que si le nombre de constitutions d'entreprise a diminué, de 2011 à 2012, en Wallonie, cette baisse d'environ 8 % est moins importante que celle affectant la Flandre, qui s'élève à environ 12,5 %.

En 2011, 20 372 entreprises se sont constituées en Wallonie, dont 6 351 en Province de Liège.

Pour en revenir aux faillites, Liège apparaît effectivement comme la seule province wallonne à être victime d'une augmentation du nombre de faillites. À noter qu'au sein de la province, les arrondissements d'Eupen, de Huy et de Verviers ne sont pas concernés par cette augmentation. Ainsi, seul l'arrondissement de Liège l'est.

Il est difficile d'expliquer ce phénomène d'autant que, ces dernières années, les chiffres liégeois ont souvent suivi la même tendance que les autres provinces de Wallonie, tant au niveau des créations qu'au niveau des faillites.

Sans pouvoir écarter le principe même d'un concours de circonstances, il faut alors s'orienter vers la structure de l'économie liégeoise comme le suggère M. Van Den Broele de l'agence Graydon.

Rappelons ainsi que, parmi les secteurs à risques en termes de faillites, on retrouve de manière générale l'HORECA, la construction, le commerce de détail, le service aux entreprises et le transport. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je suis toujours extrêmement circonspect lorsqu'il s'agit de me baser sur des statistiques de faillites pour déterminer le niveau

d'activité de l'économie.

En se référant aux chiffres de la Banque Nationale de Belgique, la structure de l'économie liégeoise diffère de la structure wallonne par :

- une présence plus importante d'activités dans les domaines de la fabrication de denrées alimentaires, la métallurgie, la production d'énergie, la construction, la santé humaine ;
- et une présence moins importante de l'industrie chimique, de l'industrie pharmaceutique et du secteur du commerce, réparation d'automobiles et de motocycles.

Au regard des chiffres de la BNB, les secteurs de la restauration et de l'hébergement, ainsi que celui du transport, de l'entreposage et des télécommunications, représentent une part équivalente au sein du PIB wallon et au sein du PIB liégeois.

Selon les chiffres à ma disposition, seul le secteur de la construction qui, à Liège, représentait en 2010 6,7 % du PIB alors qu'en Wallonie, il n'était qu'à 5,8 %, permettrait d'expliquer la tendance liégeoise quant au nombre de faillites. Cependant, l'analyse reste limitée suite à une non-exhaustivité des chiffres et à une impossibilité de comparer certains chiffres entre eux, en raison notamment de la différence des sources.

Tout d'abord, les chiffres à ma disposition, quant à la proportion d'un secteur au sein du PIB global, concernent des secteurs plus larges que ceux de la logistique ou du commerce de gros au sens strict.

Ainsi, l'analyse de M. Van Den Broele, si elle peut s'avérer correcte, ne doit pas remettre en cause l'importance du secteur de la logistique. En effet, nous vivons toujours dans une crise économique qui va bien au-delà de la Wallonie. Si un secteur est par nature affecté par cette situation, c'est bien le secteur de la logistique qui vise à faciliter les échanges de biens entre entreprises et entre états.

Toutefois, au vu des avantages naturels de la Wallonie et singulièrement de Liège, localisée entre l'Allemagne, les Pays-Bas et la France, et des projets en cours de développement comme celui de Liège CAREX, il n'apparaît pas raisonnable de négliger ces aspects pour des motivations à caractère conjoncturel.

Ensuite, il pourrait être envisagé que, étant proportionnellement plus nombreuses que dans les autres provinces, les entreprises liégeoises des secteurs sensibles soient de tailles plus petites que leurs homologues wallonnes ou encore que la structure économique prévalant au sein de l'ensemble de la province soit sensiblement différente de la structure économique des différents arrondissements qui la compose. Dans ces cas, les chiffres de la BNB ne seraient plus pertinents.

Il est finalement envisageable qu'il y ait eu un pic de créations d'entreprises, spécifique à l'arrondissement de Liège, qui pourrait expliquer la tendance, les faillites affectant particulièrement les jeunes pousses.

Je pense que, au regard d'une similarité de tendance entre la Wallonie et Liège, tant en termes de créations d'entreprises que de faillites, nous sommes face à un mix entre un concours de circonstances et une structure économique différente de celle des autres provinces.

Il ne faut pas cependant considérer Liège comme un cas isolé, car lorsqu'on regarde par arrondissement, on observe que, si Liège voit le nombre de faillites augmenter de 8,92 % en un an, les arrondissements de Mons et d'Arlon souffrent d'une augmentation respective de 18,4 % et de 14,8 %.

Cependant, ces chiffres sont également difficilement explicables, car l'année dernière, ces deux mêmes arrondissements suivaient des tendances différentes de celles prévalant en Wallonie, mais cette fois-ci les rôles étaient inversés, et ce, malgré une crise tout aussi présente.

En effet, alors qu'en 2011, par rapport à 2010, Mons voyait le nombre de ses faillites diminuer et qu'Arlon obtenait les mêmes chiffres, la Wallonie avait subi 3 009 faillites alors que l'année précédente seules 2 777 faillites avaient vu le jour.

En conclusion, il faut dès lors rester prudent dans l'analyse de ces chiffres, issus de Graydon ou de la BNB, qui ne sont malheureusement pas exhaustifs et qui ne sont pas toujours comparables. De plus, une approche au niveau de la Wallonie reste de toute manière l'approche à privilégier, de même qu'une approche basée sur une période plus longue. J'en profite dès lors pour rebondir sur les interrogations quant au mécanisme d'accompagnement.

Tout d'abord, il est naturel d'observer davantage de faillites s'il y a davantage de créations. Il ne faut dès lors pas nécessairement voir l'augmentation du nombre de faillites comme une catastrophe. En outre, il faut dédramatiser l'apparition d'une faillite pour un entrepreneur et ne pas donner le mauvais exemple aux partenaires commerciaux et aux institutions financières qui, sous prétexte d'une faillite, refuseraient d'accorder une seconde chance.

J'ai dans ce cadre mis en place un produit financier spécifique « seconde chance ». Finalement, il faut souligner que la proportion du nombre de jeunes entreprises, ayant une existence de un à quatre ans, dans le nombre total des entreprises en faillites, reste stable, aux alentours de 38 %.

Il est toutefois légitime et judicieux de se poser la question de la qualité de l'accompagnement à la création d'entreprises lorsque sont analysés les chiffres des faillites.

L'ASE, et, à l'avenir, l'AEI, contribue à rationaliser, organiser et professionnaliser l'offre au profit des entrepreneurs candidats afin de favoriser une plus grande efficacité et efficience. Les structures d'accompagnement, qu'elles aient comme public cible des personnes avec ou sans emploi, peuvent effectivement recevoir des subsides de fonctionnement de l'ASE. Cependant, ces subsides ne représentent pas l'ensemble des moyens de fonctionnement de ces structures permettant dès lors de favoriser d'une certaine manière les meilleures d'entre elles. En outre, pour obtenir ce type de financement public, les structures doivent faire preuve de manière récurrente de leur professionnalisme dans leur métier d'accompagnement.

Si l'application d'une certaine conditionnalité dans le cadre de l'octroi de ces subventions est nécessaire, il ne semble pas opportun d'être trop invasif afin de laisser des marges de manœuvre permettant la présence d'une certaine créativité et l'existence d'innovations dans la mise en œuvre du métier d'accompagnateur.

Quant à la réalisation d'un benchmarking continu, cela risque d'être difficilement réalisable pour deux raisons. D'abord, l'échantillonnage est trop restreint pour pouvoir tirer des leçons issues de comparaisons entre opérateurs. Ensuite, par la mise en œuvre de la mission de l'ASE qui consiste à structurer l'offre d'accompagnement, la comparabilité au fil du temps est moins évidente.

Cependant, le partage de bonnes pratiques doit effectivement être renforcé et cela fait partie des missions et actions de l'ASE.

J'espère ainsi, Monsieur le Président, Madame, Monsieur les députés, avoir répondu à vos interrogations.

M. le Président. - La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). - Je voudrais remercier M. le Ministre pour les réponses qu'il apporte. Je suis d'accord avec lui quand il dit qu'il ne faut pas être trop invasif. Mais entre ne pas être trop invasif et pouvoir identifier les bonnes méthodes, pour pouvoir les développer, il y a une marge possible sur laquelle j'entends bien la difficulté en termes d'échantillonnage, d'échantillonnage trop faible pour avoir un benchmarking. Il n'empêche que des structures d'accompagnement à la création, il y en a quand même assez bien. Elles ne sont d'ailleurs pas toutes subventionnées de la même manière. Elles ne sont pas toutes nécessairement sous la férule de l'ASE, mais dans le bon sens du terme, vraiment au sens très positif de se dire, à partir du moment où il y a l'intervention des pouvoirs publics et qu'il y a contrôle, il est assez logique qu'il y ait des performances en retour.

Mon propos, je le réitère ici, est de dire, à partir du moment où il y a des pratiques plus fonctionnelles, plus

efficaces que d'autres, il me paraît intéressant de mettre en place des instruments qui permettent de les identifier pour pouvoir les diffuser. On est vraiment aujourd'hui, non pas dans le débat de se dire qu'il y a trop de structures, il faut rationaliser de manière gérée un aveugle comme on entend parfois autour de cette table, mais vraiment d'améliorer la pertinence des outils que nous soutenons et que nous finançons d'une certaine manière. Je réinsiste fortement sur une dynamique positive avec l'ASE, bientôt la maison de l'entreprise ou le centre de l'entreprise, je ne sais plus le nom exact qui est retenu, pour qu'effectivement une dynamique positive se mette en place pour valoriser ce qui est positif, efficace, efficace et peut-être se dire quand il faut élaguer les arbres, certaines branches peuvent être sacrifiées ou en tout cas, réorientées vers les meilleures pratiques.

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour tous ces éléments d'éclaircissement et d'avoir remis notamment à l'étude de Graydon en perspective. Par rapport à la logistique, puisque c'était quand même cela qui était visé, vous dites qu'on ne peut pas en tirer directement des conclusions, mais surtout, il ne faut pas négliger ces aspects et les forces de la Wallonie et de la région liégeoise en la matière. J'ai envie de dire que nul n'est le propos de contester ces aspects-là, mais bien de les regarder un peu plus dans le détail et de s'inspirer de certaines réflexions qui peuvent remettre plus ou moins cet aspect-là en question, pas l'aspect de la logistique à proprement parler, mais peut-être les développements qu'elle connaît et la proximité de politiques avec celles de la Flandre qui pourraient se contrecarrer par endroits et par moment. L'idée n'est pas de négliger ces aspects, mais bien de préparer l'avenir et donc de s'enquérir de ce qui peut exister comme critiques constructives sur le sujet.

Là, Monsieur le Président, je vais peut-être vous soumettre dans le futur l'éventuelle audition de M. Strale, de la CPDT, pour voir ce qu'il en est et ce qu'il pouvait dire, pour voir s'il y a un impact sur la région liégeoise à proprement parler puisque, visiblement, on ne sait pas les identifier précisément à ce jour. J'ai la politesse d'introduire quelque part le sujet, et pour en avoir discuter avec quelques collègues, de se dire que finalement, regardons les choses en face, et regardons si l'on ne peut, à tout le moins, y réfléchir parce qu'il me semble que les éléments concordent pour dire qu'il y a matière à réflexion. Je le dis et je le répète, pour préparer l'avenir et certainement pour renforcer nos positions dans la bonne direction.

M. Noiret (Ecolo). - Cela signifie que cette proposition est inscrite dans...

M. le Président. - On en reparlera dans 15 jours.

M. Noiret (Ecolo). - On en reparlera dans une

prochaine commission pour voir...

M. le Président. - On en reparlera dans 15 jours pour voir si on fait des auditions.

Vu le calendrier d'auditions qu'on a.

M. Noiret (Ecolo). - Comme la question est posée, je trouve qu'il faut savoir ce que l'on en fait.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Ce n'est pas à moi à dire ce que la commission doit faire, mais je veux dire que si chacun des membres de cette commission du parlement demande un sujet de commission, vous allez pouvoir vous occuper. Quel est, indépendamment du bien-fondé d'entendre telle ou telle personne, le contenu du sujet pour lequel il y aurait une audition ? Je voudrais simplement rappeler que s'il y a une demande, mais moi, ce n'est pas mon rôle de le faire, il faut au moins dire quel est l'objet et puis décliner pour voir les personnes pertinentes par rapport à l'objet et pas simplement de dire que sous prétexte que quelqu'un a écrit quelque chose, on va l'entendre. S'il y a beaucoup de gens qui écrivent beaucoup de choses, alors, on pourrait à l'envi faire ce genre de chose, mais je ne suis pas obligé d'être là.

**QUESTION ORALE DE MME TROTTA À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES
PRÉMICES D'UNE ÉCOLOGIE
INDUSTRIELLE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Trotta à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les prémices d'une écologie industrielle ».

La parole est à Mme Trotta pour poser sa question.

Mme Trotta (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je reviens ici sur une question que j'avais posée par écrit en mai dernier, pour laquelle je n'ai malheureusement pas encore eu de réponse.

À votre initiative, le Gouvernement wallon a lancé, il y a plusieurs mois, le programme NEXT qui vise à stimuler l'économie industrielle au sein des entreprises wallonnes. L'économie industrielle a pour objectif premier de limiter l'impact des entreprises sur l'environnement.

Elle se base sur les flux de matières et d'énergies et, plus précisément, sur la valorisation des déchets d'une entreprise en ressource pour une autre.

L'intérêt est évidemment multiple. Il est bien sûr premièrement environnemental. En plus de la valorisation de déchets et donc de la minimisation de déchets ultimes, l'écologie industrielle permet de réduire notre dépendance énergétique, dans un contexte qui est marqué par la crise des énergies. Elle s'inscrit dans une perspective de développement durable et c'est un pas important de la transition du système industriel actuel vers un système plus durable. L'intérêt, il est bien évidemment aussi économique, puisque la forme de coopération est appelée à créer de l'activité et des emplois.

NEXT ouvre la voie vers une nouvelle révolution industrielle en Wallonie, c'est ce que vous avez dit Monsieur le Ministre, en réponse à la question orale qui a été posée par M. le Député Gadenne, le 19 juin dernier. C'est dire vraiment toute l'importance et les enjeux majeurs de ce dossier pour une économie durable dans notre région.

Plusieurs centaines de dirigeants d'entreprises wallonnes ont été invités à participer au programme NEXT. Jusqu'à présent, Monsieur le Ministre, je voudrais savoir combien d'entreprises participent à ce programme. Quels sont les objectifs précis que le Gouvernement wallon s'est fixés ?

Des ateliers étaient prévus avec les patrons d'entreprises intéressés, pour déboucher sur des actions concrètes. Ces ateliers ont-ils été organisés. Si oui, je voudrais en connaître les conclusions. Des actions concrètes ont-elles été mises place ou sont-elles en voie de réalisation ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. - Merci Madame Trotta.

La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Monsieur le Président, Madame la Députée, dans un contexte où il faut faire face aux enjeux sociétaux, il est nécessaire de sensibiliser nos entreprises et principalement les PME aux défis majeurs qui s'opposeront à elles, dans un avenir proche. La raréfaction des ressources, matières premières, eaux, énergies, leurs coûts en constante augmentation et la préservation d'un environnement viable pour l'ensemble des populations. C'est dans ce cadre que s'inscrit le déploiement de l'écologie industrielle sur l'ensemble de la Wallonie. Développée à cette échelle, elle nous permet de préparer le tissu industriel à la nécessaire transition économique et écologique.

L'écologie industrielle a été définie comme le premier outil d'une politique industrielle durable, car elle est particulièrement bien adaptée à notre région qui est fortement industrialisée. Elle permet d'évoluer de façon progressive vers un système éco-industriel. En